

**Nombre de membres :**

En exercice : 66  
Présents : 52  
Votants : 58

Le 15 octobre 2020 à 18h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz, sous la présidence de Mme Pauline GODET.

**Date de convocation** : 7 octobre 2020

**Secrétaire de séance** : M. Marcel BANDET

**Présents :**

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSE Emmanuel	
Artemare	ROUX Isabelle	Pouvoir à MASSE Emmanuel
Arvière-en-Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	BOUTTEMY Anaïs	
Belley	CHEVAT Jacques	
Belley	CLUZEL Annie	Pouvoir à SCHREIBER Sylvie
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à BOUTTEMY Anaïs
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	Pouvoir à LAHUERTA Dimitri
Belley	GONDARD Olivier	
Belley	HEDON Jean-Yves	
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	
Belley	ROUX Pierre	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Béon	LE CERF Céline	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	FRATI Francis	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey-Bons	NARDIN Philippe	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	
Colomieu	CUEILLE Gérald	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Conzieu	JANET Guy	
Cressin-Rochefort	CHIFFE Frédéric	
Culoz	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz	FELCI Claude	
Culoz	GUILLAND Marc	
Culoz	PETITE Anne-Laure	
Culoz	RAVIER Danièle	

Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	Suppléant GUILLAND Pierre Yves
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	Pouvoir à KJAN Marie Odile
Haut Valromeys	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	Pouvoir à NARDIN Philippe
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean-François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant COUILOU Jean Yves
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
St Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Valromeys sur Séran	BOLON André	
Valromeys sur Séran	GODET Pauline	
Virignin	BANDET Marcel	
<b><u>Excusés</u></b>		
Belley	RIOU Claudie	
Culoz	PETITE Anne-Laure	
<b><u>Absents</u></b>		
Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	DA COSTA Angelica	
Belley	EL AZOUZI Sophie	
Belley	RIOU Claudie	
La Burbanche	MARIE Patrick	
Virieu le Grand	BOUSCAUD Alexandre	

**LE QUORUM EST ATTEINT**

## ORDRE DU JOUR :

- Information des Vice-Présidents sur les réunions de commission.
- Approbation du compte-rendu de la séance du 17 septembre 2020.
- 1. **Délibération** : Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2. **Délibération** : Compte rendu des décisions prises entre le 17 septembre et le 8 octobre 2020.
- 3. **Délibération** : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.
- 4. **Délibération** : Proposition d'une liste de contribuables pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.
- 5. **Délibération** : Création d'un service assujéti à TVA sur le budget principal.
- 6. **Délibération** : Remboursement des heures du service « Environnement, entretien ».
- 7. **Délibération** : Désignation de délégués auprès du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'Etablissement Public Foncier Local.
- 8. **Délibération** : Passation d'actes authentiques en la forme administrative.
- 9. **Délibération** : Modification des statuts de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier.
- 10. **Délibération** : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux pour l'année 2021.
- 11. **Délibération** : Convention de partenariat avec le conseil départemental de l'Ain dans le cadre du Programme de Prévention des Déchets.
- 12. **Délibération** : Rapport annuel 2019 des services de la CCBS.
- 13. **Délibération** : Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.
- 14. **Délibération** : Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.
- Retour sur la conférence des Maires et sur les sujets abordés :
  - o Le projet de centre aquatique intercommunal.
  - o Le transfert des pouvoirs de police spéciale des Maires.
  - o Les enjeux liés au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ».

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Après avoir remercié la commune de Culoz pour la réception du conseil communautaire, Pauline GODET ouvre la séance.

Elle précise que l'enregistrement audio de la séance sera archivé avec le compte rendu.

Avant chaque intervention, les conseillers communautaires doivent annoncer leur nom et leur commune de façon à faciliter la rédaction du compte-rendu.

Toute sortie de salle doit être signalée.

Compte tenu de la situation liée au Covid dans le département de l'Ain, elle appelle au strict respect des mesures barrières sanitaires.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET informe l'assemblée que le délégué titulaire de la commune de Parves-et-Nattages sera désormais Jean-François BIJOT.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

- **Information des Vice-Présidents sur les réunions de commission :**

o **Commission Tourisme, patrimoine, culture et sport :**

Parmi les nombreux dossiers étudiés par cette commission, Régis CASTIN, souhaite particulièrement revenir sur deux dossiers :

▪ **La cascade de Glandieu :**

Un projet d'aménagement, louable mais surdimensionné, a été acté à la fin du mandat précédent. Son coût élevé, aussi bien en investissement (plus de 1,2 million d'€) qu'en frais de fonctionnement induits, son plan de financement hypothétique notamment concernant la deuxième tranche de travaux, la concertation insuffisante avec les acteurs locaux (les communes de Groslée-Saint-Benoit et Brégnier-Cordon, les habitants du hameau de Glandieu) nous ont conduit à réfléchir à un projet alternatif.

Compte tenu des chiffres de fréquentation de la cascade de Glandieu et des différentes études réalisées, il est impératif d'aménager ce site pour en faire une porte d'entrée sud valorisante pour notre territoire.

En accord et en concertation avec les communes concernées, nous travaillons donc sur un projet plus modeste, plus qualitatif, plus évolutif dans le temps, qui permettra à la fois la mise en valeur, la préservation, et la sécurisation du site tout en réduisant les coûts d'investissement et de fonctionnement.

Avec les services techniques de la CCBS, un nouveau cahier des charges va être travaillé et concerté avec les acteurs locaux, puis validé par les élus de la CCBS, pour un lancement de ce nouveau projet en 2021.

Par cette démarche, nous affirmons notre volonté de ne pas concentrer tous les moyens financiers sur un seul site, et de déployer des moyens pour d'autres sites du territoire.

**INTERVENTIONS :**

Gérald CUEILLE souhaite savoir si la réalisation des aires de stationnement entre dans le cadre du projet initial.

Régis CASTIN répond par l'affirmative et précise que ce sont les seuls travaux qui ont été engagés à ce stade.

▪ **La Maison du Marais.**

La muséographie de 2001 est désormais obsolète : les locaux, les espaces de visite ou extérieurs ne correspondent plus aux attentes actuelles du public. La fréquentation stagne malgré la qualité des animations.

La CCBS veut proposer une offre touristique familiale et pédagogique dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Nous allons redéfinir avec le bureau d'études, les services et les responsables de la Maison du Marais, le contenu des aménagements à réaliser puis réorganiser le site pour un lancement prévu pour 2021.

o **Commission Cycles de l'eau :**

Pierre COCHONAT revient sur la première réunion de commission qui a associé le groupe de travail sur le transfert de la compétence Eau et assainissement.

Une vigilance toute particulière devra être apportée sur les points suivants :

- Le gaspillage de l'eau potable et son stockage.
- La qualité de la ressource.
- Le coût des travaux d'assainissement non collectif. Ce sujet sera abordé dans le cadre des schémas directeurs et lors des prochaines réunions de travail.
- Le transfert de la compétence AEP-ASS 2022 pour lequel les positions demeurent contrastées. Une certaine solidarité sera nécessaire, et il conviendra de s'organiser de manière progressive. Lors d'un prochain conseil communautaire, il sera proposé de valider le principe d'une régie.

Compte-rendu du Conseil communautaire du 15/10/2020

### INTERVENTIONS :

Jean-François BIJOT intervient sur le résultat financier en déséquilibre du SPANC, et sur les solutions à mettre en œuvre pour parvenir à un équilibre et accompagner les nécessaires remises aux normes des équipements.

Pierre COCHONAT précise que le SPANC est, par nature, un service qui coûte cher. De plus, il y a eu une augmentation du nombre de contrôles, avec 310 contrôles/an, et il faudrait en réaliser encore plus, jusqu'à 335.

Suite au retrait de l'Agence de l'Eau, Pauline GODET confirme qu'il est nécessaire de trouver des financements pour équilibrer ce service. La solution n'est pas trouvée à ce jour, et le groupe de travail spécifique dédié au SPANC devra faire des propositions concrètes.

#### o Commission Déchets :

Michel Charles RIERA revient sur les 2 premières réunions de commission.

De nombreux sujets ont été abordés (présentation du service et du budget Trimax, demandes d'exonération de la TEOM, colonnes à démanteler, ajout de tablettes dans les 3 déchetteries, ...).

Un large temps a également été consacré aux CSE (Conteneurs Semi Enterrés). 2020 est la première année pleine de fonctionnement, 869 CSE ont été installés pour un plus de 3 millions d'€. Il y a une exaspération forte des usagers et des élus (temps passé à résoudre les dysfonctionnements, temps passé par les communes à nettoyer autour des CSE, ...) face aux incivilités constatées près des CSE. Pour tenter de résoudre ces problèmes, les membres de la commission proposent un plan d'action combinant communication/pédagogie/répression et coordination des actions avec les communes en lien avec les déchetteries.

Michel Charles RIERA fait appel aux candidatures pour rejoindre les travaux de la commission.

### INTERVENTIONS :

Pauline GODET revient sur le travail important réalisé lors de la dernière mandature.

L'idée n'est pas de revenir au-porte-à-porte, mais de résoudre les nombreux problèmes liés aux CSE (nettoyage, matériel défectueux, ...), en lien avec les communes, pour rendre un service de qualité.

La CCBS fera face à ses responsabilités, et la commission travaille déjà activement sur ces sujets pour faire des propositions.

En parallèle, un travail est également engagé pour mettre rapidement fin, si besoin par des sanctions, au comportement inacceptable d'une minorité qui confond CSE et déchèterie.

Enfin, la commission est saisie pour formuler des propositions concernant la collecte des déchets des personnes les plus fragiles.

#### - Approbation du compte-rendu de la séance du 17 septembre 2020.

Rapporteuse : Pauline GODET.

Aucune observation n'est formulée.

Pauline GODET propose que les prochains comptes-rendus soient rédigés de manière plus synthétique pour en faciliter la lecture.

#### **VOTE : UNANIMITE**

VOTANTS : 58

POUR : 58

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance.**

Rapporteuse : Pauline GODET.

Afin d'assurer le compte-rendu des débats, il convient de nommer un secrétaire de séance.

Marcel BANDET se porte candidat.

VOTE : UNANIMITE

VOTANTS : 58

POUR : 58

**2. Délibération : Compte rendu des décisions prises.**

Rapporteuse : Pauline GODET.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte des décisions suivantes :

**- Conclusion des marchés publics, accords-cadres et avenants suivants :**

Marché	2020-0000000011-00	28/09/2020	Fourniture et pose d'une aire de jeux et de tables de pique-nique au Port de Virignin	PROLUDIC 37210 Vouvray	39 537,26 €	47 444,71 €	DEC-2020-171
Marché	2020-0000000012-00	28/09/2020	Travaux de réhabilitation environnementale et hydraulique de l'Arvière à Arvière-en-Valromey	JACQUEMET SAS 01500 Ambérieu en Bugey	79 825,50 €	95 790,60 €	DEC-2020-172
Marché	2020-0000000013-00	28/09/2020	Schéma directeur "mobilités actives" sur le territoire de la CCBS	B&L EVOLUTION SCOP Entrepreneurs du changement 38320 Eybens	39 990,00 €	47 988,00 €	DEC-2020-173
Marché	2020-0000000014-00	28/09/2020	Maîtrise d'œuvre pour la desserte du futur centre aquatique intercommunal à Belley	PROFILS ETUDES 01360 Loyettes	26 385,00 €	31 662,00 €	DEC-2020-174
Marché	2020-0000000015-00	28/09/2020	Mission de CSPS pour la desserte du futur centre aquatique intercommunal à Belley	ELYTEC 38090 Vaulx Millieu	1 690,00 €	2 016,00 €	DEC-2020-175
Reconduction		25/09/2020	Décision de reconduction n°1 du marché de prestations de nettoyage des locaux de la CCBS, pour un an, du 2/1/2021 au 1er/1/2022	BP INNOVIS 01300 Chazey-Bons	Montant maximum annuel : 60 000,00 € HT		DEC-2020-168
Avenant		28/09/2020	Avenant n°1 au marché de travaux de réfection et de mise en sécurité des ouvrages d'art sur le territoire communautaire – Lot n°1 Réfection du pont du Bief des Braises à Valromey-sur-Séran <i>Prix supplémentaires : coûts liés à la gestion du Covid-19, fourniture et mise en place de chosse-roue cylindrique en pierre d'Hauteville</i>	EST OUVRAGES 73375 Le Bourget du Lac	Plus-value de 8 081,55 € soit nouveau montant de marché : 94 941,55 € (+9,30%)		DEC-2020-170

**- Conclusion des décisions du Bureau exécutif suivantes :**

Date	Objet	Subventions sollicitées	Plan de financement prévisionnel TTC	Décision formalisée
05/10/20	Demande de subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation et de modernisation des équipements de passage de clôture sur les sentiers de randonnées et de réfection de la piste pastorale existante de la Grillette	FEADER : 35% Département Ain : 15% FNADT : 20%	99 912 €	2020-176
05/10/20	Demande de subvention pour des travaux de mise en sécurité des ouvrages d'art (mise aux normes des garde-corps) au titre de la dotation de soutien à l'investissement local	DETR ou DSIL : 30%	172 692 €	2020-177
05/10/20	Demande de subvention pour des travaux de mise en sécurité et de réfection et de mise en sécurité du pont du camping d'Artemare au titre de la dotation de soutien à l'investissement local	DETR ou DSIL : 30%	52 020 €	2020-178

**- Conclusion des décisions suivantes**

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée
<b>Pôle ressources</b>				

23/09/20	Tablette	1461.36 €	Microsoft 92130 Issy les Moulineaux	2020-165
23/09/20	Installation vidéoprojecteur Actipôle	2057.03 €	EPC 73100 Aix les Bains	2020-166
<b>Pôle techniques</b>				
06/10/20	Démantèlement des colonnes de tri zone de Coron	7 353.00 €	Société Completerre 38114 Oz en Oisans	2020-179
06/10/20	Fourniture et pose de tablettes et garde-corps dans les déchetteries	23 118.17 €	Société TechNegoce 66350 Toulouges	2020-180
06/10/20	Nettoyage de tags sur les CSE	1 980 €	Société Decapxtrem 01300 Belley	2020-181
06/10/20	Enfouissement ligne électrique Chazey-Bons	15 587.46 €	Société Enedis 42007 St Etienne	2020-182
06/10/20	Création d'un chemin piéton à la déchetterie de Belley	17 011.01 €	Société Fontaine TP	2020-183
<b>Pôle développement</b>				
23/09/20	Covering véhicules TAD	2 760 €	6 <sup>ème</sup> Sens 01300 Belley	2020-164
06/10/20	Installation d'un chemin câblé pour le circuit de la croix d'Innimond	2 150 €	Société Fabrice Molle 01300 Belley	2020-184
06/10/20	Aménagement d'une passerelle pour circuit pédestre et VTT du lac d'Armaille	6 468 €	Société Tchassagne 01160 St Martin du Mont	2020-185

Aucune remarque n'est formulée à l'issue de l'exposé des décisions prises.

**VOTE : UNANIMITE**

VOTANTS : 58

POUR : 58

**3. Délibération : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.**

**Rapporteur : Jean-Michel BERTHET.**

Dans un contexte de fin des tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité (ex tarifs « Jaunes » et « Verts »), le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) propose de coordonner la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Le groupement couvre l'ensemble des contrats, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Le SIEA sera chargé d'organiser l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Il sera également chargé de signer et notifier les accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

Il sera chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser l'adhésion de la CCBS au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SIEA.

**VOTE : UNANIMITE**

VOTANTS : 58

POUR : 58

#### 4. Délibération : Proposition d'une liste de contribuables pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Rapporteur : Pierre ROUX.

Conformément au Code général des impôts, une CIID doit être instituée à la CCBS.

Elle participe notamment à la détermination des valeurs locatives des locaux professionnels (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Elle est composée comme de la présidente de l'EPCI (ou un vice-président délégué), de 10 commissaires titulaires, et de 10 commissaires suppléants.

Le conseil communautaire doit dresser une liste de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Cette liste sera transmise au directeur départemental des finances publiques qui désignera les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil communautaire de valider une liste de 40 noms désignés par tirage au sort :

- Parmi les communes qui avaient fourni la composition de leur commission communale.
- Parmi les communes qui avaient fourni les coordonnées complètes (adresse + date de naissance) de leurs commissaires.
- 1 personne retenue pour les plus petites communes.
- 2 personnes pour les communes plus importantes.
- 1/4 des membres pour Belley, 3/4 membres pour les autres communes.

Commune	Nom Prénom
Ambléon	BERJOAN Philippe
Arboys en Bugey	ANTHELME Jean Marc
	GRAISSOT Jean Michel
Armix	BOURGEADON Colette
Arvière en Valromey	DECRESSINE Annick
	OUGIER Bernard
Belley	BENISTANT Richard
	BERTHELON Virginie
	CARRON Sébastien
	CICERON Marie Laure
	DU FOURNEL DU ROURE DE PAULIN Pierre
	COSTE Corinne
	DESPLANCHES Gérard
	DEVOISIN Fabrice
	GOYARD Daniel
BREUIL Claude	
Béon	BOIS Sylvain
Brens	GOYAT Marc
	JOURNET Michel
Ceyzérieu	BLASER Bernard
	RICHOZ Monique
Champagne en Valromey	GINESTE Bernard
	MOCHON Jean

Cheignieu La Balme	FONTANA Alain
	SIGNORET Alain
Colomieu	GUILLEN Jean Charles
	PERRIER Françoise
Conzieu	JANET Ghislaine
Culoz	ASTIER André
	BRAVI Nadine
Flaxieu	GUILLAND Pierre Yves
Lavours	ROUSSEAU Georges
Marignieu	PTHOD Bernard
Prémeyzel	GUILLERMIN Sébastien
	CARRET Emilie
Valromey sur Séran	LEJEUNE Michel
	FAVRE Robert
Virieu Le Grand	CHAVRIER Hervé
	GERIN Georges
Vongnes	BRUNET Denis

#### INTERVENTIONS :

Annie MEURIAU remarque que le tirage au sort a désigné des personnes qui manifestement ne pourront siéger, et sollicite la possibilité de proposer d'autres candidatures.

Après accord du conseil communautaire, il sera pris contact avec les communes d'Arvière-en-Valromey et de Culoz pour recueillir de nouvelles candidatures.

Thierry GUITTET note que le mode de désignation retenu ne permet pas la représentativité proportionnelle de la commune de Culoz.

#### **VOTE : UNANIMITE**

VOTANTS : 58

POUR : 58

#### **5. Délibération : Création d'un service assujetti à TVA sur le budget principal.**

Rapporteur : Pierre ROUX.

Des terrains ont été achetés sur le budget principal de la communauté communes du Colombier de 1993 à 1999. Ces transactions n'ont pas été assujetties à la TVA.

L'administration fiscale considère désormais que la CCBS doit être assujettie à la TVA immobilière lors de la vente de terrain à bâtir dans le cadre de ses opérations d'aménagement (lotissement, ZAC, zones artisanales, zones d'activités).

Ces terrains étant portés dans l'actif du budget principal, il convient de reverser la TVA immobilière aux services fiscaux.

Il est proposé au conseil communautaire de créer un service assujetti à la TVA sur le budget principal intitulé « cession de terrains à bâtir ». Les déclarations de TVA seront effectuées trimestriellement.

#### **VOTE : UNANIMITE**

VOTANTS : 58

POUR : 58

## **6. Délibération : Remboursement des heures du service « Environnement, entretien ».**

Rapporteur : Pierre ROUX.

L'ex communauté de communes Terre d'eaux était compétente pour l'assainissement collectif et notamment de l'entretien, le désherbage, le faucardage, le débroussaillage des stations d'épuration, des postes de relèvement, de refoulement et des lagunages des communes de Groslée-Saint-Benoit, Arboys-en-Bugey (ex territoire de Saint-Bois), Brégnier-Cordon et Colomieu.

Afin d'aider ces communes, il a été décidé en 2014 que le service « environnement entretien » de la CCBS intervienne contre remboursement.

Les communes reçoivent régulièrement un détail des interventions qui sont valorisées à 40 € de l'heure.

Pour l'année 2019, le service a effectué les interventions suivantes :

- Groslée-Saint-Benoit	74 heures soit	74 x 40 EUR =	2 960 €
- Arboys-en-Bugey (ex Saint-Bois)	77 heures soit	75 x 40 EUR =	3 080 €
- Brégnier-Cordon	106 heures soit	106 x 40 EUR =	4 240 €
- Colomieu	35 heures soit	35 x 40 EUR =	1 400 €

Il est proposé au conseil communautaire de valider les demandes de remboursement des heures réalisées et d'émettre les titres de recettes correspondant comme indiqué ci-dessus.

### **VOTE : UNANIMITE**

VOTANTS : 58

POUR : 58

## **7. Délibération : Désignation de délégués auprès du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'Etablissement Public Foncier Local.**

Rapporteur : Pierre ROUX.

L'EPFL de l'Ain est un outil d'action foncière qui intervient au profit de ses collectivités adhérentes sur l'ensemble du département de l'Ain.

L'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration, composés d'élus représentant les adhérents, constituent ses organes délibérants.

La CCBS est représentée au sein de l'EPFL par :

- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au titre du Conseil d'administration,
- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au titre de l'Assemblées générale.

Toutefois, une interprétation incorrecte des statuts a été faite, les membres du conseil d'administration de l'EPFL doivent obligatoirement être issus de l'Assemblée Générale.

Pour assurer cette concordance, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation de ses délégués à l'EPFL.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner les candidats suivants :

### **ASSEMBLEE GENERALE**

#### **Délégués titulaires :**

Pierre ROUX, Belley  
Marcel BANDET, Virignin  
Gilles BEDAT, Colomieu

#### **Délégués suppléants :**

Myriam KELLER, Ceyzérieu  
Dimitri LAHUERTA, Belley  
Thierry GUITTET, Magnieu

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **Délégués titulaires :**

Pierre ROUX, Belley  
Gilles BEDAT, Colomieu

#### **Délégués suppléants :**

Myriam KELLER, Ceyzérieu  
Dimitri LAHUERTA, Belley

**VOTE : UNANIMITE**

VOTANTS : 58

POUR : 58

**8. Délibération : Passation d'actes authentiques en la forme administrative.**

Rapporteur : Pierre ROUX.

Le Code Général des Collectivités Territoriales ouvre la possibilité à la Présidente de la CCBS de recevoir et d'authentifier, en vue de leur publication au bureau des hypothèques, les actes concernant les droits réels immobiliers et les baux, passés en la forme administrative.

L'attrait principal de l'acte administratif authentique est le gain de temps, par rapport aux délais d'un acte notarié, notamment pour les transactions foncières de faible envergure financière comme l'achat de terrain en zones classées N (Naturelle) ou A (agricole).

Ce type d'acte s'est avéré très efficace pour la conduite de projets de la CCBS, notamment pour les services Voirie et GEMAPI.

Lorsqu'il est fait application de cette procédure de réception et d'authentification, en qualité d'Officier Public, la Présidente ne peut représenter la CCBS partie à l'acte.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner Pierre ROUX pour représenter la CCBS lors de la signature d'actes authentiques en la forme administrative.

**VOTE : UNANIMITE**

VOTANTS : 58

POUR : 58

**9. Délibération : Modification des statuts de l' Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier.**

Rapporteur : Régis CASTIN.

Par sa délibération n°D-2016-119 en date du 04/10/2016, le conseil communautaire a instauré l'Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Par sa délibération n°D-2017-33 en date du 28/03/2017, le conseil communautaire a procédé à la modification des statuts de l'Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier pour prendre en compte le nouveau périmètre intercommunal.

Conformément aux propositions de la Commission Tourisme - Culture – Patrimoine – Sports suite à sa réunion du 8 octobre 2020, il est proposé au conseil communautaire une nouvelle modification statutaire.

La principale modification porte sur la réduction du nombre de membres du comité de direction pour gagner en efficacité. En effet, de nombreux problèmes de quorum ont été rencontrés au niveau des professionnels qui ne pouvaient se rendre disponibles pour les réunions.

Les adaptations suivantes sont donc proposées :

**Article 5 – Composition et désignation des membres**

Réduction du Comité de Direction de l'Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier de 19 à 11 membres, réparties en deux collèges :

- Premier collège (6 membres) : les représentants de la CCBS (délégués communautaires titulaires ou suppléants).
- Second collège (5 membres) : les représentants des professions et organismes intéressés par le développement du tourisme sur le territoire communautaire
  - o 1 représentant pour la catégorie « Hébergeurs et restaurateurs ».

- 2 représentants pour la catégorie « Prestataires d'activités sportives de pleine nature » ViaRhôna et montagne.
- 1 représentant pour la catégorie « gestionnaire de sites touristiques ».
- 1 représentant pour la catégorie « producteurs et viticulteurs ».

### **Article 6.2. Quorum**

Lorsqu'un membre du Comité convoqué à une séance, est absent, un pouvoir est automatiquement donné à son suppléant.

### **Article 8.3. Rémunération et frais de déplacement**

Suppression de l'alinéa suivant « *Les frais de déplacement du Directeur ne peuvent être réglés que sur décision du Comité de Direction. Ce dernier peut décider des modalités de remboursement des frais par délibération* », étant précisé que les frais de déplacement sont remboursés sur la base de justificatifs.

### **VOTE : UNANIMITE**

VOTANTS : 58

POUR : 58

### **10. Délibération : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux pour l'année 2021.**

Rapporteur : Michel Charles RIERA.

Conformément au Code général des impôts, il existe deux types d'exonérations de la TEOM :

- Les exonérations de plein droit.
- Les exonérations facultatives.

Sont exonérés de manière facultative, sur délibération avant le 15 octobre pour être applicable l'année suivante, les locaux à usage industriel ou commercial qui n'utilisent pas le service de collecte.

Depuis la mise en place des CSE en libre accès, les entreprises ne sont plus exonérées systématiquement de la TEOM. Elles doivent désormais faire une demande d'exonération annuellement, et justifier d'un service de collecte privé pour y prétendre.

Lors de sa réunion du 21 septembre 2020, la commission Gestion et Valorisation des Déchets a décidé d'exonérer les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants :

PROPRIETAIRE EXONERE	ENTREPRISE	COMMUNE
<i>Camping municipal du Vaugrais</i>		Artemare
<i>Camping de la Bruyère</i>		Brégnier Cordon
<i>Camping municipal de Champagne</i>		Champagne
<i>Camping Le Colombier</i>		Culoz
<i>Camping du Lac du Lit du Roi</i>		Massignieu
<i>Camping L'île de la Comtesse</i>		Murs et Gélignieux
<i>Camping municipal de Songieu</i>		Songieu
<i>Camping du Lac de Virieu</i>		Virieu le Grand
SCI de Rothondes	GERAL	Belley
VALFRAN	Sté IBF	Belley
SCI DE MARDERAT	SARL COLLOT Thierry Paysages	Belley
SCI LES ESTABLES	FONTAINE TP	Belley
SCI ARE DESCHAMPS	ARE DESCHAMPS	Belley
FROMAGERIE GUILLOTEAU	FROMAGERIE GUILLOTEAU	Belley

BUGEY D2M	BUGEY D2M	Belley
SCI MARTY	Atelier mécanique du Bugey	Chazey-Bons
SCI de l'Abbaye	Ets BOUVIER	Chazey-Bons
CHAZEY MEUBLES	ATLAS	Chazey-Bons
SCI LAB	MCB	Chazey-Bons
SCI DEUX AILES	CORNETTO	Culoz
SCI E.M	SAS HEPHA	Groslée-Saint-Benoit

Il est proposé au conseil communautaire de valider la proposition de la commission.

**VOTE : UNANIMITE**

VOTANTS : 58

POUR : 58

### **11. Délibération : Convention de partenariat avec le conseil départemental de l'Ain dans le cadre du Programme de Prévention des Déchets**

Rapporteur : Michel Charles RIERA.

Dans le cadre du projet « territoire zéro déchets zéro gaspi », il est proposé au Conseil communautaire de signer une convention de partenariat avec le Conseil départemental de l'Ain et de solliciter son aide financière pour le plan de prévention des déchets de la CCBS pour l'année 2020.

Les actions suivantes, d'un montant total de 59 200 € TTC, sont programmées pour réduire la production des déchets, mais aussi pour contribuer au développement durable de notre territoire :

1. Animation d'un site internet TRIMAX dédié à la gestion des déchets : 500 €
2. Achat d'un standard téléphonique dédié au service TRIMAX : 2 000 €
3. Animation tri scolaire : 4 000 €
4. Broyage des végétaux à domicile : 3 500 €
5. Renouvellement broyeur à végétaux : 16 000€
6. Récupération de matériel pour les enfants de Madagascar : 2 000 €
7. Animation couches lavables pour les particuliers : 2 000 €
8. Subvention de la recyclerie Valoristes Bugey Sud : 15 000 €
9. Dématérialisation des convocations et comptes-rendus des commissions : 100 €
10. Dématérialisation des convocations et des comptes-rendus des conseils communautaires de la CCBS : 100 €
11. Collecte des papiers de bureau : 10 000 €
12. Accompagnement test couches lavables Micro-Crèche NeoKids : 4 000 €

#### **INTERVENTIONS :**

Pierre BROUSSART souhaite des informations complémentaires sur le contenu de l'action 4 concernant le broyage des végétaux à domicile.

Michel Charles RIERA précise que la CCBS dispose d'un broyeur qu'elle met à disposition des Brigades Ain Nature (ex Brigades vertes) pour aller broyer des végétaux chez les particuliers qui en font la demande. Il faut au moins un m3 de végétaux à broyer et que le terrain soit accessible.

Le broyeur actuel est ancien et ne peut broyer que des petites branches (inférieures à 15 cm). La question se pose quant à son remplacement sur un modèle permettant de broyer de plus gros diamètres.

L'achat d'un broyeur étant un investissement que la commune de Ruffieu ne peut pas se permettre, Pierre BROUSSART émet l'idée d'acquérir un broyeur collectif performant qui pourrait être ensuite mis à disposition des communes plusieurs fois par an. Sur sa commune, les besoins des habitants sont importants car le transport des végétaux à la déchèterie exige de faire un trajet de 60 km aller/retour

dans des véhicules souvent inadaptés. Cela ferait sens notamment en terme de développement durable.

Michel Charles RIERA propose que cette idée soit étudiée en commission. La difficulté pour une utilisation sur plusieurs communes est que les habitants souhaitent tous tailler à la même période.

Philippe RODRIGUEZ intervient concernant la dématérialisation des convocations qui peut poser problème pour les élus qui n'ont ni téléphone portable récent, ni tablette, ni PC portable. De plus, l'impression de tous les documents représente un coup important qu'il est difficile de supporter pour des élus bénévoles.

Pauline GODET confirme que le principe est la dématérialisation des documents transmis pour le conseil communautaire. Néanmoins, pour ceux qui le souhaitent, il est possible de les imprimer et de les mettre sur table sur simple demande.

**VOTE : UNANIMITE**

VOTANTS : 58

POUR : 58

## **12. Délibération : Rapport annuel 2019 des services de la CCBS.**

Rapporteuse : Pauline GODET.

Le Code Général des Collectivités Territoriales donne obligation d'adresser, chaque année, un rapport retraçant l'activité de la CCBS au maire de chaque commune membre, accompagné du compte administratif arrêté par le conseil communautaire.

Ce rapport d'activité a pour objet de présenter le bilan des actions menées en 2019 par la CCBS.

Plusieurs élus font part de l'impossibilité de télécharger le document en raison de son poids trop important. Une nouvelle version sera transmise aux communes.

Philippe NARDIN peut se rendre disponible auprès des élus qui le souhaitent pour répondre aux questions éventuelles.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte du rapport annuel d'activité de la CCBS pour l'année 2019.

**VOTE : UNANIMITE**

VOTANTS : 58

POUR : 58

## **13. Délibération : Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers**

Rapporteuse : Pauline GODET.

Le Code Général des Collectivités Territoriales donne obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport annuel est un document réglementaire qui doit permettre l'information du public, et présenter des indicateurs sur la bonne gestion de ce service public. Il doit être porté à connaissance des conseils municipaux des communes membres en séance publique.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2019.

**VOTE : UNANIMITE**

VOTANTS : 58

POUR : 58

#### **14. Délibération : Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif**

Rapporteuse : Pauline GODET.

De façon à assurer l'information des usagers, le Code Général des Collectivités Territoriales donne obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

Ce rapport annuel est un document réglementaire qui doit permettre l'information du public, et présenter des indicateurs sur la bonne gestion de ce service public. Il doit être porté à connaissance des conseils municipaux des communes membres en séance publique.

#### **INTERVENTIONS :**

Gérald CUEILLE souhaite savoir si une analyse a été réalisée pour comprendre ce déséquilibre budgétaire, et si des pistes existent pour parvenir à un équilibre.

Pauline GODET précise que l'équilibre financier de ce service est précaire et que des solutions seront nécessairement à trouver pour permettre de remettre en conformité des installations, notamment pour des communes comme Parves-et-Nattages ou Armix. Cette année est particulière car il y a eu de l'achat de matériel, et une hausse de tarif liée au nouveau marché.

Des réflexions sont en cours, mais aucune solution n'a été trouvée à ce stade. Il est difficile d'augmenter les tarifs vis-à-vis des usagers. Il peut y avoir une volonté politique de donner un coup de pouce à ce service, mais ce sera au détriment d'autres. Dans le cadre du transfert de compétence Eau-Assainissement, une voie d'amélioration consistera peut-être à intégrer ce service dans le budget global.

Pierre COCHONAT précise que le taux de conformité des installations est de 34% pour Bugey Sud contre 60.3% au niveau national, le travail demeure donc important.

#### **VOTE : UNANIMITE**

VOTANTS : 58

POUR : 58

#### **- Information sur la Conférence des Maires du 10 octobre 2020.**

Après avoir remercié tous les participants, Pauline GODET revient sur les trois sujets à l'ordre du jour.

##### **o Transfert du pouvoir de police spéciale des maires :**

C'est un sujet complexe, plein de subtilités.

Ce transfert peut être, en fonction des compétences exercées par l'EPCI, automatique ou facultatif.

On parle de transfert automatique de plein droit pour les compétences suivantes : assainissement, collecte des déchets ménagers, aires d'accueil ou terrains de passage des gens du voyage, voirie et habitat. Si les maires n'expriment pas le refus du transfert, la présidente de l'EPCI devient compétente.

On parle de transfert volontaire pour les compétences suivantes : manifestations culturelles et sportives, défense extérieure contre l'incendie, dépôts sauvages des déchets. Le maire doit solliciter l'EPCI qui l'accepte.

Vous avez jusqu'au 16 janvier 2021 pour prendre un arrêté et refuser un ou plusieurs transferts de pouvoir de police. Le législateur a toutefois permis au président de l'EPCI de refuser ce transfert si au moins l'un d'entre vous sait exprimer en ce sens pour éviter une compétence à géométrie variable.

- Suite à la conférence des maires, nous proposons de transférer uniquement le pouvoir de police pour la thématique des gens du voyage. Une réflexion sera initiée en commission concernant les dépôts sauvages des déchets.

Le choix du transfert ou non est valable pour la durée du mandat, on ne peut pas revenir en arrière.  
Compte-rendu du Conseil communautaire du 15/10/2020

○ **Transfert de la compétence du PLUI :**

La loi prévoit la compétence de l'EPCI sur les thématiques de l'urbanisme, sauf si une minorité de blocage s'y oppose dans les conditions suivantes : 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population de la communauté de communes s'y opposent par délibération de leur conseil municipal.

L'EPCI serait compétent sur l'ensemble du territoire de Bugey Sud pour tous les documents d'urbanisme, sauf pour les autorisations d'urbanisme (PC) qui restent du domaine du maire.

En cas de prise de la compétence du PLUI, nous pourrions continuer chacun avec nos PLU communaux. Toutefois, si l'un d'entre nous souhaite réviser son PLU, cela entraînera l'ensemble de l'intercommunalité dans la mise en œuvre d'un PLUI. C'est donc fragile avec 43 communes.

Les maires sont compétents et connaissent bien leur territoire, ils ne souhaitent pas de dessaisir de cette compétence. Aujourd'hui, l'EPCI n'a ni la disponibilité, ni les moyens humains pour exercer cette compétence.

L'intercommunalité et les communes doivent préalablement conforter leur collaboration et leur vision du territoire. Il faut définir le transfert dans la charte de gouvernance.

➤ Suite à la conférence des maires, nous vous proposons d'activer la minorité de blocage dans vos conseils municipaux par une délibération avant le 31 décembre 2020.

Ce choix pourra être revu pendant la durée du mandat.

Il faut travailler un projet de territoire, intégrer les enjeux du SCoT.

○ **Projet de centre aquatique intercommunal :**

C'est un projet phare pour le territoire avec de multiples objectifs.

Le montant de ce projet est estimé à 12 millions d'€ TTC. Le plan de financement est le suivant : subventions prévisionnelles à optimiser 1.6 M€, emprunt de 8 M€, et le reste en autofinancement.

Les dépenses déjà engagées au 1<sup>er</sup> octobre 2020 sont de 833 554€ TTC.

D'un point de vue administratif, ce dossier en est au stade de l'Avant-Projet-Sommaire.

C'est un dossier lourd de responsabilités sur lequel il est nécessaire d'obtenir davantage de garanties sur le plan financier, et notamment des coûts de fonctionnement, ou de la prise en compte des attentes du territoire.

➤ Suite à la conférence des maires, nous proposons de vérifier la capacité financière de la CCBS post COVID pour mener à bien cette réalisation.

Il est ainsi indispensable d'obtenir des garanties sur les coûts de fonctionnement de cet équipement, d'analyser les comptes prévisionnels d'exploitation, de s'assurer de la bonne estimation de la fréquentation des entrées, de réfléchir à un mode de gestion par rapport au coût d'exploitation, de s'assurer auprès du maître d'œuvre du respect de l'enveloppe, et de rechercher des financements complémentaires pour diminuer la part d'autofinancement.

Pour garantir ces financements et pour nous laisser un temps supplémentaire d'analyse, nous avons demandé le report à juin 2021 de la validité de la subvention liée au Contrat Ambition Région. Le cas échéant, nous aurons un délai supplémentaire avant de signer l'Avant-Projet-Définitif.

Il faut en outre s'assurer que ce projet réponde aux besoins du territoire, et nous devons à ce titre renforcer la concertation sur ce projet. Il y a déjà eu des réunions avec les agents de la piscine. Il y en aura d'autres avec les écoles, les clubs sportifs, et les usagers actuels de la piscine. Des réunions publiques peuvent être organisées pour présenter ce projet.

**INTERVENTIONS :**

Philippe RODRIGUEZ souhaite connaître les modalités de calcul de la fréquentation annuelle prévisionnelle, ainsi l'évolution du tarif prévisionnel d'entrée par rapport au tarif actuel demandé.

Pauline GODET précise que les données de fréquentation font partie des données à consolider avec les bureaux d'études. Le tarif prévisionnel a été doublé par rapport au tarif actuel.

Gérald CUEILLE estime que les frais de fonctionnement liés à ce projet risquent d'être importants, notamment au niveau énergétique.

Compte-rendu du Conseil communautaire du 15/10/2020

De plus, le nombre d'utilisateurs de cet équipement est fluctuant, avec une évaluation linéaire. Il risque d'y avoir une perte d'intérêt au fil du temps.

Ce programme doit donc s'accompagner d'une offre complémentaire de loisirs, avec un pôle ludique à implanter à proximité.

Compte tenu que la CCBS maîtrisera le foncier de la zone, Pauline GODET estime que cette proposition de pôle ludique est à étudier dans le cadre d'un appel à projets à des opérateurs privés pour favoriser les synergies.

Xavier VINCENT fait état des difficultés financières rencontrées par le centre nautique d'Ambérieu relatées dans la presse locale. Une visite pourrait être instructive.

Tous les retours d'expérience étant à prendre en compte, Pauline GODET confirme l'intérêt d'une visite sur site pour comprendre les raisons de ces difficultés.

Marc GUILLAND considère qu'il serait opportun de consolider les données d'exploitation prévisionnelles en étudiant les données de centre aquatique situés dans des zones rurales de même typologie que celle de Bugey Sud.

Jean-Michel BERTHET précise que l'étude actuelle a pris en compte ce type de paramètres, mais que la commission est prête à faire de nouvelles visites de centre aquatique répondant aux mêmes caractéristiques que celle envisagée par la CCBS.

Dimitri LAHUERTA remercie l'exécutif pour l'organisation de la conférence des maires. Les échanges ont été riches. Il considère que ce mandat commence très bien avec l'écoute des maires, de la concertation.

Ce projet du centre aquatique est d'importance pour le territoire. Il était temps de se poser, de consulter. Aller à la rencontre des usagers est essentiel.

Tout ne pourra être revu car des frais importants ont été engagés, et c'est d'ailleurs dommage qu'un certain nombre de décisions aient été prises en fin de mandat dernier. Il est nécessaire de s'assurer que cet équipement réponde bien à tous les besoins. Mais c'est un beau projet, et les élus devront être heureux de voter un tel projet. Il faut continuer dans ce sens.

Pauline GODET informe l'assemblée que la prochaine séance aura lieu le 19 novembre à Culoz.

La volonté est de pérenniser les séances sur Culoz car c'est une commune centrale au niveau géographique, avec une salle suffisamment grande pour permettre le respect des mesures barrières sanitaires.

Une négociation est actuellement en cours avec les élus de Culoz pour la mise à disposition d'un petit local technique pour ranger notre matériel et éviter de la manutention aux agents de la CCBS.

Elle remercie la commune de Culoz pour la mise en place et le rangement de la salle lors de chaque conseil communautaire. »

**La séance est levée à 20h35.**

**Le Secrétaire de séance,**

  
**Marcel BANDET**

**La Présidente,**

  
**Pauline GODET**